Charron 2023

Bulletin Municipal n°29

Le mot du Maire

2023 s'achève, nous élaborons une fois de plus notre bulletin municipal, afin de partager avec vous l'actualité de notre commune.

Tout d'abord permettez-moi de vous faire part de notre tristesse suite au décès d'un de nos conseillers municipaux, Monsieur Serge LHEMANN-BESSE, pour lequel nous avons rendu un hommage le 25 novembre dernier. C'était un conseiller très investi pour la commune, tourné vers les autres, humaniste et droit. Un homme qui a su soutenir les valeurs que nous portons dans la politique que nous menons. Il a su, lui, préserver la discrétion nécessaire au sein de notre assemblée qui lui tenait tant à cœur. Nous avons également une pensée pour sa sœur Mireille, qu'elle puisse être entourée de personnes bienveillantes à l'avenir. Je pense aussi à toutes les personnes qui ont perdu un proche et leur présente mes sincères condoléances.

Dans ce contexte difficile il n'est pas aisé de trouver les mots justes. De plus en plus d'inquiétude peut s'immiscer en chacun de nous à travers l'augmentation des prix, les guerres, le changement climatique et les dégâts qu'il engendre, l'évolution des mentalités et les dérives qui en découlent, la violence, les problèmes de santé avec des spécialistes et des hôpitaux saturés…

Plusieurs choix s'offrent à nous : soit nous restons spectateurs en nous désolant ou critiquant jour après jour cette évolution, soit, comme le rappelle la légende du colibri, nous faisons notre part. Nous devons nous battre pour faire respecter nos droits et préserver notre qualité de vie, mais se battre ne signifie pas d'utiliser la violence nécessairement. Chaque jour un monde nouveau s'ouvre devant nos yeux, avec une rapidité toujours grandissante, à nous d'en définir le cadre, de faire nos choix et de nous investir à notre échelle. Pour nos enfants, pour les personnes les plus vulnérables soyons acteurs, réfléchissons aux conséquences. Ma posture ne sera pas celle de l'accablement, de la plainte ou de la contemplation, ce mandat m'engage à préserver notre territoire rural et les personnes qui le composent.

C'est donc avec une équipe municipale réduite que nous aborderons 2024, nous devrons prendre des décisions, parfois difficiles mais nécessaires, pour conserver notre patrimoine.

Globalement nous pouvons nous réjouir car plusieurs subventions qu'elles soient du département, de la région, de l'Etat et de l'Europe nous ont été attribuées. Grâce à cela beaucoup de projets ont pu être menés pour nos routes, notre sécurité incendie, notre église, notre tourisme. Nous continuerons bien sûr à monter les dossiers qui nous paraissent importants, mais sachez que les lourdeurs administratives sont de plus en plus

conséquentes, et l'aboutissement des projets nécessite un délai parfois bien long. Parallèlement nous devons nous interroger sur les questions relatives au matériel, car nous avons dû supporter des coûts importants de réparation qui nous obligent à réfléchir différemment sur l'entretien à venir, et les surcoûts pour acquérir du matériel, depuis l'inflation.

Je tiens à saluer chacun des bénévoles de toutes nos associations. Merci de vous mobiliser pour ces moments de convivialité, vos manifestations offrent un large éventail de distractions sportives, culturelles, ludiques pour satisfaire petits et grands.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants, n'hésitez pas à venir en mairie vous présenter et vous inscrire sur les listes électorales, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons.

En cette fin d'année, je souhaite particulièrement me tourner vers les personnes qui traversent des moments difficiles soit par le deuil, soit par des drames, soit par des ennuis de santé. Que cette nouvelle année puisse vous apporter du réconfort.

L'ensemble du Conseil Municipal et le personnel communal vous souhaitent une excellente année 2024.

Émilie BOUCHET

SOMMAIRE

Le mot du Maire	2-3
Démographies	4
Infos-Brèves	5-7
Nos réalisations	8-11
Nos projets 2023	12
Budget	13
Associations	14-18
Club de Pampeluze	14
Charron en mouvement	14-15
Amicale sportive de Charron	15-16
ACCA de charron	17
Comité des fêtes	18
Gendarmerie	19
Fin du cuivre	20-21
France Services	21
Déchets verts	22
Aide à l'habitat	23
Le Colibri	24

L'ANNÉE 2023

MARIAGES

Isabelle BADIER
et Pascal ALLOCHON

Clotilde MAGNE
et Aurélien RENAUDIERE

Clémence DAUDIER
et Christophe TARDIF

Justine CARRET
et Damien LEYRET

Félicitations !!

PACS

Martine LEPROVOST
et Jean-Marc JAMOT

Félicitations !!

DÉCÈS

Janine BARTHONNET (2022)
Françoise LEROUX (2022)
Amédée CHAPUT
Yvette AYMARD
Jean-Marc JAMOT
Cécile LHERITIER
Lucette RAYMOND
Marinette PACAUD
Serge LEHMANN-BESSE

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

Il y a 100 ans à Charron...
... en 1923

NAISSANCES

BESSE Henri, né à Cournaud, le 12 janvier 1923
PARQUET Suzanne, née aux Villattes, le 19 janvier 1923
DESCHARIERES Odette, née aux Ecurettes, le 04 février 1923
DUGAT Louise, née au Bourg, le 05 février 1923
RIBIERE Roger, né à Courdemanges, le 10 mars 1923
DULIEGE Aristide, né Lachaud, le 16 mars 1923
DUMONTAUD Andrée, née à Frévaleix, le 02 avril 1923
DUBOSCLARD Hélène, née aux Ecurettes, le 24 avril 1923
COTTET Marie, née aux Treix, le 27 mai 1923
PERRIER Jean, né au Bouchet, le 07 juin 1923
PERROCHE Maria, née à Villesauveix, le 22 juillet 1923
PINCHON Roger, né à Beaumont, le 09 octobre 1923
TIXIER Jean, né au Pont la Forêt, le 28 novembre 1923
BOGEARD Henri, né aux Villattes, le 24 décembre 1923
MONGOUR Andrée, née au Bourg, le 25 décembre 1923

MARIAGES

VINCENT Auguste et CLAVAUD Juliette, le 13 janvier 1923
LHERITIER Auguste et VEDRINE Marie, le 03 février 1923
AYMARD Charles et AYMARD Marie, le 10 février 1923
RIFFAT Louis et GRENOUILLAT Françoise, le 26 février 1923
BOURNAUD Georges er CONDAT Marie, le 08 mars 1923
AUZEL Alexandre et DUPOUX marie, le 28 avril 1923
SOUDRY Charles et LHOMME Angèle, le 20 septembre 1923

DÉCÈS

RIBOULET Marcelle, décédée à Beaumont, le 08 mai 1923
LAVAUD Marie Veuve BALLET, décédée au Châtelet, le 09 mai 1923
PERCHET Marie Veuve JALLAT, décédée à Valette, le 27 Juillet 1923
DUMONTAUD Jean-Baptiste, décédé à Vitry le François, le 24 juillet 1923
LACARTE Jacques, décédé au Pont la Foret, le 08 août 1923
JALLAT Gilbert, décédé à Vallette, le 09 août 1923
RAYNAUD Michel, décédé au Lardeix, le 23 septembre 1923
REBEYRE Raymond, décédé à Courdemanges, le 26 septembre 1923
SECQUE Anne, décédée aux Fosses, le 23 octobre 1923
GERBE Marie, décédée à Puy Gauthier, le 12 décembre 1923

HORAIRES D'OUVERTURE ET CONTACTS DE LA MAIRIE

Lundi : *9 h-12 h 30 // 13 h-17 h 30*

Mardi au vendredi : *9 h-12 h 30*

Téléphone : *05 55 67 04 59*

Email : *mairiecharron@wanadoo.fr*

LOCATION DE GÎTES

Petit rappel sur vos obligations :

Déclarer en mairie un meublé de tourisme :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14321 (démarche en ligne)

Ce téléservice permet de remplir directement le formulaire ***cerfa n°14004***, qui sert à déclarer en mairie un meublé de tourisme.
Vous pourrez télécharger le formulaire rempli en ligne, puis l'imprimer. Il faudra ensuite l'envoyer à votre mairie par courrier recommandé avec accusé de réception ou le déposer sur place en mairie.

PANNEAU POCKET

Nous vous rappelons que la mairie adhère au service panneau pocket. Vous pouvez télécharger l'application sur votre smartphone. Nous transmettons via cette application un grand nombre d'informations.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2023 :

ACCA de Charron	800 €
Amicale sportive de Charron	800 €
Club de la Pampeluze	800 €
Association de Gym de Charron	800 €
Comité des fêtes	800 €
Les Amis de Charron	800 €
Comice Agricole	1 100 €
AMF Recherche médicale	80 €
Jumelage Auzances/Roostall	65 €
Ligue contre le cancer	80 €
Sapeurs-pompiers Auzances	80 €
Sapeurs-pompiers Dontreix	80 €

TARIF DU FOYER RURAL

Nous vous rappelons les prix de la location de la salle du Foyer Rural :

- le prix est fixé à ***100 €*** pour les habitants de la commune et à ***150 €*** pour les personnes ne résidant pas sur la commune de CHARRON ;
- une caution de 200 € est demandée pour chaque location.

Ces tarifs comprennent la location de la salle pour le week-end, ainsi que la mise à disposition de la vaisselle.
Une sono est aussi à votre disposition pour la somme de ***60 €*** par week-end, contre une caution de ***750 €***.
La salle est mise à disposition gracieusement pour toutes les associations de la commune.
N'oubliez pas de vous munir d'une attestation de responsabilité civile que vous aurez demandée auprès de votre assurance avant la location de la salle.

CÉRÉMONIES DU 8 MAI ET DU 11 NOVEMBRE 2023

11 novembre 2023

Nous rappelons que la commémoration au monument aux morts a lieu tous les ans, le 8 mai et le 11 novembre à 11h et que les habitants de Charron y sont les bienvenus.

8 mai 2023

BILAN DE MI-MANDAT

Nous avons organisé une réunion publique afin de faire un bilan de mi-mandat au mois de mai. Lors de cette réunion nous avons évoqué les travaux réalisés, en cours et à venir, exposé plusieurs problématiques communales et nous avons répondu aux questions soulevées par les participants.

TAILLAGE DES HAIES SUR LES CHEMINS COMMUNAUX

Nous avons subi ces dernières années de nombreux dommages sur le matériel (tracteur et broyeur) suite au taillage des haies. De longs délais et de lourds coûts de réparation ont engendré un retard très important cette année et la visibilité sur la voirie en a été fortement réduite.

De plus des frais supplémentaires, de par l'augmentation du carburant sont à supporter.

Par conséquent, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de limiter l'entretien des chemins en ne broyant que les bas-côtés, laissant à la charge des propriétaires celui des haies, comme le prévoit la loi.

VISITE DE MONSIEUR LOZACH, SÉNATEUR DE LA CREUSE

Monsieur LOZACH est venu nous rendre visite en septembre afin d'échanger sur les problèmes rencontrés sur notre territoire et dans la gestion communale.

MÉNAGE ÉGLISE

Cette année encore des bénévoles se sont réunis pour faire une journée de nettoyage à l'église. Un grand merci à eux pour leur investissement !

INITIATIVES BÉNÉVOLES

Merci à toutes les personnes qui par leur action contribuent à l'embellissement de notre commune : Madame Clare ELLIS qui a refait gracieusement le fond de la crèche de l'église, Madame Joelle AUTISSIER qui a cousu une nappe neuve pour la salle de la réunion de la Mairie, Monsieur Georges AYMARD pour la réfection de la croix de Beaumont et la roue du Bourg, ainsi que Monsieur Jean-Luc BOURGUIGNON pour le nettoyage de la fontaine de Beaumont.

Croix réparée

Fontaine nettoyée

Peinture du fond de la crèche

CITOYENNETÉ

Erwan FASOLATO-REYTER, sous couvert de la Mission Locale, a rejoint la mairie en octobre et novembre pour effectuer un stage découverte autour des espaces verts. Il s'est investi dans l'entretien du petit patrimoine et des bâches incendie. Nous le remercions vivement pour le travail accompli !

ATTENTION AU TRI

Plusieurs incivilités nous ont été rapportées quant au tri dans les containers.

Petit rappel

• les poubelles **jaunes** sont destinées au **tri sélectif** : elles reçoivent donc tous les déchets potentiellement recyclables **en vrac.**

• les poubelles **vertes** sont quant à elles destinées uniquement aux **ordures ménagères non recyclables**, elles seront emballées **en sac.**

Il est interdit d'y déposer autre chose

La déchetterie d'Auzances est à votre disposition pour tout autre déchet.

Horaires de la déchetterie d'Auzances :

Hiver (du 01/10 au 31/03) :

• lundi, mercredi et vendredi de 14 h à 17 h
• samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Eté (du 01/04 au 30/09) :

• lundi, mercredi et vendredi : de 14 h à 18 h
• samedi : de 9 h à 12 h et de 13 h à 18 h

Déchets autorisés :

• Petits déchets chimiques en mélange
• Cartons
• Pneumatiques hors d'usage
• Déchets de bois
• Équipements électriques et électroniques hors d'usage
• Encombrants ménagers divers
• Piles électriques usagées
• Tubes fluorescents
• Déchets verts
• Déchets de construction et de démolition

Les containers mal triés ne sont plus ramassés. Nous vous remercions pour l'effort de tri qui favorise le bon ramassage de nos containers et ainsi vous contribuez à créer un environnement sain et propre dans nos villages.

Nos réalisations

ACQUISITIONS ET PETITS TRAVAUX

La mairie s'est dotée de deux nouvelles débrousailleuses pour l'entretien des chemins de randonnée pour la somme de 1 476,00 € TTC.
Afin de faciliter le lavage du parquet du Foyer Rural, un aspirateur à eau a été acheté pour la somme de 358,80 € TTC.

Cimetière : Une plaque a été apposée au jardin du souvenir afin de garder en mémoire le nom des défunts dont les cendres ont été dispersées à cet emplacement pour la somme de 847,20 € TTC et les trois portails ont été repeints pour la somme de 660,00 € TTC.

CHEMINS COMMUNAUX

Trois chemins, à Charronnet, aux Pièces et entre Villesauveix et Frévaleix ont été rénovés pour la somme de 21 858,00 € TTC par l'entreprise TAUTON.
Un camion de tout-venant a été déposé au chemin des Écurettes pour que les agriculteurs empruntant ce chemin puissent combler les trous pour la somme de 282,72 € TTC.

TRAVAUX ÉGLISE

Les deux statues qui étaient encore à l'atelier l'an passé ont retrouvé leur place et toute leur splendeur !
La restauration de sainte Agathe (2 350,00 €, TVA non applicable, financé à 10 % par le Conseil départemental) et de la Vierge à l'enfant (6 500,00 €, financée à 80 % par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) dans le cadre du programme Leader porté par le groupe d'action local (GAL) du Syndicat Est Creuse Développement, est terminée.
Reste encore notre magistral tableau qui lui a rejoint l'atelier de Mme Fargues à Saint-Amant-Montrond au mois de juin. Nous lui avons rendu visite au mois d'octobre afin de voir l'avancée de la restauration. Il reste encore beaucoup de travail, mais déjà nous pouvons nous rendre compte d'importants changements sur notre toile ! Il devrait normalement retrouver sa place au début de l'année prochaine.
Le montant de la réfection du tableau s'élève à 12 412,50 € HT soit 14 895,00 € TTC et ce projet est cofinancé à hauteur de 80 % du HT par le FEADER dans le cadre du programme Leader porté par le GAL du Syndicat Est Creuse Développement, soit un reste à charge de 2 482,20 € sur le HT.

Tableau avant son déplacement

En cours de restauration

Sainte Agathe de retour à Charron !

Vierge à l'enfant avant son départ

Vierge à l'enfant à son retour

Union Européenne
La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

BÂCHES INCENDIE

Nous avons cette année procédé au déploiement de 5 points de lutte contre l'incendie. Le diamètre des canalisations étant suffisant aux villages de Beaumont et du Fialin, nous avons pu faire installer deux poteaux incendie et trois bâches ont été mises en place aux villages du Bouchet, des Écurettes et de Valette.
Le montant de cette opération s'élève à 23914,34 € HT soit 28697,21 € TTC. Une subvention de 9565,74 € a été accordée au titre du Fonds Vert 2023.
Merci à Monsieur BOUDET d'avoir facilité l'exécution de ces travaux.

Rappel : les permis de construire ne sont plus délivrés si aucun moyen de défense incendie n'est présent.

Mise en place d'un poteau incendie à Beaumont

COMICE AGRICOLE

Le Comice Agricole s'est tenu cette année à Auzances. Comme à l'accoutumé, chaque commune a créé un char pour l'évènement.
Aidé par les membres des associations, le char prêté par le Comité des fêtes de Dontreix que nous remercions, s'est refait une jeunesse dans l'atelier communal.
Merci à tous les bénévoles qui, une fois encore, ont contribué à la réussite de cette fête, et tout particulièrement merci à M. Alain THIONNET pour le prêt de la remorque et à M. Jean-Luc BOURGUIGNON pour le prêt du tracteur !

Début des hostilités !!

Création de roses en papier crépon par le Club de la Pampeluze

Dans les rues d'Auzances !!

CABIN'OTHÈQUE

La transformation de la cabine téléphonique en cabine à livres est terminée pour la somme de 903,00 € TTC financée à 80 % par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) dans le cadre du programme Leader porté par le Groupe d'action local (GAL) du Syndicat Est Creuse Développement dans le cadre du chemin touristique de Saint-Martin.
Elle est déjà bien garnie ! De nombreuses personnes sont déjà venues déposer des livres, ils sont à votre disposition : vous pouvez les emprunter, les garder, en poser, libre à vous de faire ce que vous souhaitez !

CHARRON EN FÊTE

Une première à Charron !! Nous avons cette année fait revivre l'ancienne fête qui avait lieu au mois de juin à Charron jusque dans les années 1970. Pour cette première édition, portée par « Les Amis de Charron » et rejoint par d'autres bénévoles, plusieurs activités se sont suivies au cours de cette journée : un vide-greniers, un repas entre habitants le midi, une démonstration de sculpture sur bois à la tronçonneuse, deux randonnées, un marché de producteurs et d'artisans, une chorale à l'église, et une paella géante pour terminer. Cette journée a été une réussite et nous réfléchissons déjà à sa deuxième édition en juin 2024 !

Sculpteur en action

Prêts pour la randonnée !

La Chorale Alisancia

Repas des voisins

NOËL DES ENFANTS ET COLIS DES AINÉS 2022

La municipalité a décidé d'offrir cette année un goûter aux ainés de plus de 75 ans, pour partager avec les enfants de la commune un moment de convivialité. À cette occasion, un atelier de peinture de nichoir en bois a été mis en place pour les plus jeunes tandis que nos ainés profitaient du goûter. Finale de foot oblige, la retransmission du match a été la condition sine qua non pour que cette petite fête se fasse !
En fin de soirée, après quelques chants, le père Noël est enfin arrivé, offrant un jouet à nos chers enfants bien sages, et le colis de Noël à nos ainés. Bien entendu les colis pour les personnes n'ayant pu se joindre à nous ce jour-là ont été portés à domicile comme les années précédentes.

Nos petits peintres au travail !

Nos aînés

Merci à Camille qui est revenue pendant ses vacances vernir les nichoirs pour pouvoir les installer en extérieur.

Chants de Noël

Passage du Père Noël

HALLOWEEN

Les enfants se sont réunis fin octobre pour un après-midi créatif sur le thème d'Halloween. Citrouilles, potimarrons et autres Courges ont été découpés, creusés et décorés pour devenir de vilaines citrouilles effrayantes pour la journée d'Halloween !

Bravo à eux qui ont réussi à faire frémir les passants dans le bourg !!
Merci à Anne-Lise et Gaëtane pour le don des citrouilles.

CHEMINS DE RANDONNÉE

En 2022, la municipalité et une belle équipe de bénévoles avaient réussi à créer déjà deux circuits de randonnée : le circuit des bois de Drouille (5,6 km) et de la Vergnade (12,5 km).
Cette année encore, tous se sont remis en selle pour les entretenir et créer à nouveau deux circuits : celui de la Pampeluze (11 km) et celui de Saint-Martin (4,2 km).

Nous remercions à nouveau nos randonneurs bénévoles sans qui ces circuits n'auraient pas pu voir le jour mais aussi le Conseil Municipal de Saint-Maurice qui a collaboré avec nous en prenant en charge la restauration de deux passerelles aux Gazes et au Pont la Forêt.
Nous les avons aussi sollicités pour l'installation de deux tables de pique-nique, l'une sur le circuit de Saint-Martin et l'autre sur le circuit de la Vergnade.

Mise en place des tables de pique-nique

Chemin ouvert à Cournaud

Nettoyage des passerelles

Nos projets pour 2024

PROGRAMME VOIRIE ET CHEMIN 2024

Nous continuerons d'entretenir la voirie communale ainsi que nos chemins en 2024 ce qui représente toujours la part la plus importante et inévitable sur notre budget, si nous souhaitons conserver une voirie de qualité.

CITERNE INCENDIE

Nous achèverons en 2024 le programme de déploiement de points de défense incendie en installant deux citernes qui couvriront les besoins des Pièces-Puy Gauthier et de Lachaud, puis l'installation de deux poteaux incendie qui couvriront les villages de Chaulier-Les Treix, et de Chavaneix.

RÉFLEXION AUTOUR DE LA SALLE DES FÊTES

Nous avions déposé fin 2022 des demandes de subventions au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) et de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local), pour la réfection du Foyer rural. Notre dossier, ajourné en 2023 a été reproposé pour 2024. Sans aide, il nous sera impossible de mener à bien la réfection globale des travaux projetés.

RAFRAÎCHISSEMENT DE L'AUBERGE

Dans l'optique de trouver un nouveau repreneur pour notre auberge communale, nous allons faire procéder à un rafraîchissement de la salle du restaurant. Le parquet va être nettoyé et revitrifié, les murs repeint et le bar va être changé. Les travaux devraient avoir lieu en mars et nous espérons trouver un repreneur d'ici là. Le montant total de ses travaux s'élève à 22 478,32 € HT. Une demande d'aide a été effectuée dans le cadre de l'aide au dernier commerce de proximité pour un montant de 7 867,41 €, ainsi qu'un fond de concours auprès de la Communauté de commune Marche et Combraille en Aquitaine pour la somme de 5 116,82 €. Nous allons également réfléchir cette année sur des travaux d'isolation extérieure de la cuisine.

CIRCUIT TOURISTIQUE AUTOUR DU CHEMIN DE SAINT MARTIN

Le chemin créé autour de Saint Martin et de la légende du pas de la mule est en cours d'aménagement. Le nettoyage du terrain autour de la pierre est réalisé, ainsi que la pose d'une table de pique-nique. Reste à venir la création de passerelles, d'un panneau d'information sur les chemins de randonnée au Bourg, ainsi que la mise en place de dix statues en bois tout au long du trajet.

Nous essaierons par la suite de l'intégrer dans le jeu de chasse au trésor « Terra aventura », jeu de piste attirant de plus en plus de participants afin de faire découvrir notre commune.

Nous escomptons grâce au développement touristique, promouvoir sur notre commune, nos producteurs locaux, l'activité de l'auberge ou encore les logements touristiques.

Ce projet a été cofinancé à hauteur de 80 % par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) dans le cadre du programme Leader porté par le Groupe d'action local (GAL) du Syndicat Est Creuse Développement.

Nous vous proposons une forme condensée du budget communal qui nous paraît claire et compréhensible. Le budget officiel reste bien évidemment à votre disposition en mairie si vous souhaitez le consulter.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	Prévu en 2022	Réalisé en 2022	Prévu en 2023
Charges à caractère général (Ex : Eau, EDF, fournitures…)	150 119,48	90 205,86	157 772,29
Charges de personnel (salaires, charges sociales, cotisations diverses…)	116 200,00	89 318,17	118 500,00
Charges de gestion courante (indemnités, subventions…)	32 000,00	22 700,75	32 000,00
Charges financières (intérêts des emprunts) : ***la commune n'a plus aucun emprunt depuis 2017***	0,00	0,00	0,00
Compensation TPU (reversée à la Communauté de communes)	17 400,00	17 371,00	17 400,00
Dépenses imprévues	15 000,00	0,00	15 000,00
Virement à la section d'investissement	70 090,00	70 090,00	91 100,00
TOTAL	**400 809,48**	**289 685,78**	**431 772,29**

RECETTES	Prévu en 2022	Réalisé en 2022	Prévu en 2023
Produits de gestion courante (Loyers…)	11 000,00	45 688,46	17 500,00
Impôts et taxes (contribution directes, droit de mutation…)	63 000,00	64 880,27	66 000,00
Dotations, subventions (dotation forfaitaire, compensations,	131 000,00	189 571,27	134 500,00
Excédent antérieur reporté	195 809,48	195 809,48	213 772,29
TOTAL	**400 809,48**	**495 949,48**	**431 772,29**

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	Prévu en 2022	Réalisé en 2022	Prévu en 2023
Immobilisations (voir rubrique « nos projets ») et reste à réaliser sur 2021	232 100,00	195 444,62	752 141,04
Cautions logement	1 000,00	0,00	1 000,00
Emprunt : ***la commune n'a plus aucun emprunt depuis 2017***	0,00	0,00	0,00
Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	85 498,87
TOTAL	**233 100,00**	**195 444,62**	**838 639,91**

RECETTES	Prévu en 2022	Réalisé en 2022	Prévu en 2023
Fond de réserve, dotations (excédent de fonctionnement, FCTVA)	30 007,75	30 007,75	82 154,41
Subventions d'investissement (subventions reversées après la réalisation des projets)	24 910,00	46 847,75	434 400,00
Caution logement	1 000,00	0,00	1 000,00
Virement section de fonctionnement	70 090,00	70 090,00	91 100,00
Solde d'exécution reporté	32 663,25	32 663,25	0,00
Reste à réaliser 2021 (subventions sur les projets 2021 non terminés)	74 429,00	0,00	51 985,50
Emprunt pour Foyer rural	0,00	0,00	178 000,00
TOTAL	**233 100,00**	**179 608,75**	**838 639,91**

CLUB DE LA PAMPELUZE

Amies lectrices et amis lecteurs, bonjour.
Encore une année qui s'envole avec ses joies et ses peines et ce temps qui passe trop vite.

Notre Club va bien comme en témoignent toutes les activités qui se déroulent sur l'année, sans compter la belote des 2e et 4e mercredis de chaque mois. Notre Club est ouvert à tous, n'hésitez pas à vous joindre à nous lors de l'Assemblée Générale en janvier 2024.
Profitons du temps qui nous est offert et souvenons-nous, au passage, de ceux qui ont fait vivre notre club depuis de si nombreuses années, déjà 43 ans.

Petit récapitulatif de notre année :

Après l'Assemblée Générale du 7 janvier, le concours de belote du 25 février a réuni seulement 32 équipes, faible participation par rapport à 2022 (50 équipes).
Le repas de printemps, le 23 avril, a ravi 66 convives.
Le 18 mai, 26 personnes ont participé à la sortie « Site de Gergovie et Musée Michelin ». Seulement 20 adhérents de notre Club ont été conquis.

Le méchoui du 23 juillet a fait recette avec 18 randonneurs et 82 convives.
Le repas du 10 septembre a réuni 57 personnes.
Le loto du 15 octobre n'a pas attiré beaucoup de participants.
Notre pot au feu dansant est prévu le 19 novembre et le repas de Noël le 10 décembre.
Nous adressons nos sincères remerciements à Madame Le Maire et son Conseil Municipal, les employés communaux, l'ACCA et l'Amicale Sportive de Charron pour leur aide précieuse.

Comme d'habitude, nous avons une pensée particulière pour les adhérents qui nous ont malheureusement quittés cette année et pour ceux qui n'ont pas pu assister aux activités du Club en raison de leur état de santé.

Le Président et les adhérents du Club vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2024 et surtout une bonne santé.

Musée Michelin

Loto d'octobre

CHARRON EN MOUVEMENT

Pour sa troisième année, l'association Charron en mouvement est toujours aussi active.
L'assiduité, la ténacité de ses adhérents fait de ces séances, un bien être communicatif.

N'hésitez pas à venir faire quelques séances avec nous, chaque jeudi à 19 h 15 en la salle des fêtes de Charron.

Le corps humain a des pouvoirs exceptionnels, faisons en sorte de lui donner le maximum de moyens pour ne pas entraver son bon fonctionnement avec une bonne hygiène de vie et un entretien musculaire régulier, complété par un travail sur le cardio, rien de mieux pour accentuer son capital santé.
Lorsqu'on pratique une activité sportive, le corps sécrète des hormones telles que l'endorphine, la

dopamine ou l'adrénaline qui permettent de réduire le stress, améliorent la qualité du sommeil, diminuent les douleurs et agissent comme antidépresseur. Mais c'est aussi avant tout une source de plaisir. D'après une nouvelle étude, une certaine activité sportive permettrait de vivre plus longtemps. Ce n'est plus un secret pour personne.
Un vieillissement réussi est en partie déterminé par un bon degré de mobilité et d'autonomie. Pour parvenir à cet objectif, il est indispensable de maintenir une force musculaire suffisante, la prévention de la perte de la masse musculaire est donc essentielle chez la personne vieillissante.

Prenons garde de cette oisiveté tant agréable, car elle contribue à la sarcopénie (baisse progressive et généralisée de la masse musculaire avec l'âge)
Prenons soin de notre corps, c'est le seul endroit où nous sommes obligés de vivre.

Nous avons pratiqué l'année dernière du full body, des séances de step, du renforcement musculaire, des mouvements d'assouplissement au démarrage de chaque séance ainsi qu'une initiation au tai chi et cette année, nous allons tester le body pump.

AMICALE SPORTIVE DE CHARRON

Comme chaque année, à la même époque, le Président de l'Amicale Sportive de Charron vous résume la saison passée et le cours de la saison actuelle.

Saison 2022-2023

L'équipe est composée de 17 licenciés joueurs et de 5 dirigeants.

Nous évoluons en 3e division de la Creuse en poule de brassage. En résumé, il y a plusieurs poules de 5 équipes chacune, dont les 3 premiers sont maintenus dans cette division et joue la montée en division supérieure. Les 2 derniers jouent le maintien.

Notre poule est composée des équipes suivantes : Évaux-les-Bains B, Chambon-sur-Voueize B, Reterre Fontanières et Dontreix
Nous avons terminé 4e de la poule avec 1 victoire, 3 nuls et 4 défaites. Cela signifie qu'en 2e partie de championnat, nous allons jouer le maintien.

La seconde partie fut plus compliquée car nous avons fait de longs déplacements, ce qui ne motivait pas les joueurs. La poule était composée de Saint Sulpice le Guérétois C, Dun Naillat B, Bénévent Marsac C, Fursac B et Auzances C.

Nous avons donc fini dernier de la poule en totalisant 2 victoires, 2 nuls et 6 défaites.

AMICALE SPORTIVE DE CHARRON *(suite)*

Saison 2023-2024

Cette nouvelle saison est marquée par plusieurs jeunes recrues :

Théo et Noa BESSE
Antoine Ravel
Florian Aymard
Erwan Reyter
Adrien Désarménien
Paul Lamont
Grégory Marques

Cela faisait longtemps que le club n'avait pas été aussi jeune ! (22 ans de moyenne)

À ce jour, l'amicale sportive compte 27 licenciés ; 5 licences « dirigeants » et 22 licences « joueurs ».

Sur le plan sportif, Le club évolue donc en 4e division du district de la Creuse, qui est constituée de 5 clubs, qui sont, Aubusson D, Auzances, C, Mérinchal C, et Mainsat Sannat B. Il s'agit encore d'une poule de Brassage.

À ce jour, nous avons effectué 4 matchs. Nous totalisons 2 victoires, 2 défaites, qui nous place 2e ex-aequo avec Mainsat-Sannat.

Victoire à Auzances !!

Manifestations

Nous avons organisé la soirée entrecôtes frites, un concours de pétanque suivi d'un repas sous chapiteau.

Pour l'année 2024, nous envisageons d'organiser un concours de belote, le repas au printemps ainsi que la pétanque pendant l'été.

En bas de gauche à droite : *Tristan Tardy, Florian Ansar, Grégory Marques, Florian Aymard, Erwan Reyter, Cyril Guillot*
En haut de gauche à droite : *Kevin Aymard, Paul Lamont, Adrien Désarménien, Julien Aymard, Louis Roussel, Antoine Ravel, Fabien Périgaud, Noa Besse, Julian Dhume, Théo Besse*
Dans le petit encadré : *Arthur Fournier, Lucas Aucouturier, Jérémie Colman*

Le Club remercie :

- *Madame le Maire et les membres du Conseil Municipal,*
- *Valérie Simonet, Présidente du Conseil départemental,*
- *Les sponsors qui ont permis de réaliser la composition et l'impression des calendriers 2024,*
- *Les habitants de la commune qui réservent toujours un excellent accueil à nos joueurs lors de leur passage pour présenter le calendrier et les vœux du club,*
- *L'association de chasse de Charron qui a mis à disposition leur cabane de chasse pour notre assemblée générale*

L'AMICALE SPORTIVE DE CHARRON VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNÉE 2024

ACCA DE CHARRON

Les adhérents de l'Association Communale de Chasse Agrée de Charron sont heureux de vous présenter leurs vœux de santé et de bonheur pour l'année 2024

Notre concours de pétanque annuel du mois d'août, a connu un succès mitigé avec seulement 15 équipes. Nous allons nous poser la question sur la continuité et la forme de cette festivité.
Le 09 mars 2024, la troupe de théâtre « La Combraille vive » de Pionsat viendra nous présenter son nouveau spectacle. N'hésitez pas à venir passer une bonne soirée à la salle des fêtes de Charron.

2023 a été une année noire pour l'ACCA de Charron car nous avons à déplorer le décès de 6 chasseurs ou anciens chasseurs. Bébert MARLAUD, ancien vice-président, qui nous a accueilli chez lui pendant de nombreuses années avant la construction de notre cabane, Louiset THIONNET, Dédé CHAPUT, ancien membre du bureau, « Piarotte » BATTUT, Jean-Marc JAMOT, ancien vice-président et Jeannot TIXIER. Nous tenons à rendre hommage à toutes ces figures de l'ACCA qui ont tous œuvrés à leur manière au développement de l'association.

A mi-saison, nous avons tué en battue 13 sangliers, 6 chevreuils (sur 30 d'attribués) et 9 renards. Cette année encore le dérèglement climatique s'est fait sentir, les conditions de chasse de début de saison sont de plus en plus difficiles pour les chiens mais aussi pour les hommes.
Pour mémoire le tableau de la saison dernière en battue, était de 14 sangliers, 30 chevreuils, 25 renards, 1 martre et 2 blaireaux.

Je ne peux conclure ces quelques lignes sans remercier vivement les propriétaires et les agriculteurs en particulier qui continuent à nous faire confiance pour la gestion de la faune sauvage.

Le Président et le bureau de l'acca de charron

Mars 2023 : renards à Gachard

Septembre 2023 : sangliers dans les cotes de Charron

Octobre 2023 : sangliers aux Vernades

Novembre 2023 : Sangliers à Charronnet

COMITÉ DES FÊTES

Voilà un an et demi que le comité des fêtes a été relancé par une équipe de jeunes.
Cette année, nous tirons un bilan globalement satisfaisant pour nos différentes manifestations, malgré peu de fréquentation lors de nos concours de pétanque et de belote, en raison des conditions météorologiques. En revanche, nous étions très enchantés de notre repas fondu-frites, organisé en mars où nous avons affiché complet. Ce repas a permis de rassembler de nombreux habitants de la commune mais également des communes voisines. Nous sommes également très fiers d'avoir pu organiser deux bals cette année, qui permettent d'attirer les jeunes des communes proches. Ces traditionnels bals sont une véritable réussite puisque nous comptons, généralement, un nombre croissant d'entrées.

Pour l'année 2024, divers événements variés sont prévus afin de dynamiser la commune de Charron et s'adresseront à tous les âges, tels que nous avons pu le faire cette année : concours de belote, repas fondu-frites, deux bals et concours de pétanque suivi d'une soirée plancha.

Nous tenons à rappeler qu'il est important que les habitants de la commune s'investissent

et participent aux animations proposées par le Comité des fêtes afin de faire perdurer son existence et de maintenir la motivation des jeunes. Nous sommes ouverts à toutes propositions de manifestations.

Vous pouvez nous contacter via les réseaux sociaux :
- page Facebook : Comité des Fêtes de Charron
- Instagram : cdf_charron.

Le Président, Kevin Aymard

La Gendarmerie communique en matière de protection de l'Environnement

DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS

La réglementation relative à la gestion des déchets est régulièrement renforcée depuis plusieurs années.
Motivés par les économies substantielles générées en évitant le coût des traitements, les industriels, les entrepreneurs et les particuliers n'hésitent plus à abandonner leurs déchets de manière sauvage sur des parcelles (publique sou privées) en dehors du cadre légal.
La Cour des comptes européenne dénonce la non application du principe pollueur/payeur et chiffre le préjudice pour le contribuable à 29 milliards d'euros.

1) De quoi parle-t-on ?

Au sens de l'article L. 541-1-1 du Code de l'environnement, un déchet est défini comme toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire.

2) Rôle de l'autorité administrative

Conformément à l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales, l'autorité titulaire du pouvoir de police en matière de déchet est le maire de la commune sur le territoire de laquelle est constatée la présence de ces déchets.

Lorsque des déchets sont abandonnés, déposés ou gérés contrairement à la réglementation, le maire :

- avise le producteur ou le détenteur de déchets des faits qui lui sont reprochés ainsi que des sanctions qu'il encourt ;
- informe cette personne de la possibilité de présenter ses observations, écrites ou orales, dans un délai de dix jours ;
- peut lui ordonner le paiement d'une amende administrative pouvant aller jusqu'à 15 000 € et le mettre en demeure d'effectuer les opérations nécessaires au respect de cette réglementation dans un délai déterminé.

3) Matérialisation des infractions

Sont habilités à rechercher et constater les infractions les officiers de police judiciaire (OPJ), les agents de police judiciaire (APJ), les agents de police judiciaire adjoints (APJA) et les inspecteurs de l'environnement listés à l'article L. 172-1 du Code de l'environnement.

4) Quelles infractions peuvent être relevées ?

La répression relative aux dépôts illégaux de déchets est proportionnée à l'ampleur du dépôt et des conséquences sur l'environnement.

HIÉRARCHISATION DES DÉPÔTS DE DÉCHETS

Concernant les particuliers		Concernant les professionnels	
Dépôt simple : dépôt d'objets à côté de bacs de tri, jets de mégots, papier, uriner sur la voie publique...(1086)	*Contravention de 4e classe (C/4)* **Amende 135 €**	Dépôt simple (22661 bis)	*Délit* **Emprisonnement 2 ans 75 000 €**
Dépôt aggravé par l'usage d'un véhicule (98bis)	*Contravention de 5e classe (C/5)* **Amende 1 500 €**	Dépôt aggravé par la provocation d'une dégradation substantielle de l'environnement (34244)	*Délit* **Emprisonnement 3 ans 1 500 000 €**

Fin du cuivre

FERMETURE DU RÉSEAU TELECOM CUIVRE

Préparez-vous dès maintenant pour éviter une coupure de vos services internet et de téléphonie fixe au plus tard en janvier 2027 !

Une grande page de l'histoire des télécommunications est en train de se tourner.

Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce à l'ADSL. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique (ou d'autres technologies pertinentes).

Face à l'accélération des usages numériques et aux besoins croissants en connectivité, le réseau historique en cuivre a en effet atteint ses limites. Les réseaux en fibre, déployés massivement partout en France par les opérateurs et les collectivités locales dans le cadre du Plan gouvernemental France Très Haut Débit, permettent de mieux répondre aux enjeux numériques d'aujourd'hui et de demain.
Dans ce contexte, Orange (anciennement dénommé « France Telecom ») a annoncé dès 2019 sa volonté de fermer progressivement le réseau télécom cuivre, dont il est le propriétaire.

Cette fermeture ne signifie pas pour autant la fin de la téléphonie fixe et des services utilisés au quotidien (appels téléphoniques, Internet, TV, VOD, streaming, services spéciaux, etc.). Au contraire, l'ensemble de ces services sont disponibles sur le réseau fibre dont le déploiement est achevé sur notre commune. Il n'est pas nécessaire de vous abonner à Internet ou à la télévision, si vous souhaitez uniquement conserver une ligne de téléphonie fixe. Vous pouvez choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

Le réseau cuivre sera définitivement fermé à Charron en 2027

La fermeture du réseau télécom cuivre, support historique des services de téléphonie fixe et d'Internet (ADSL, vDSL, etc.) aura lieu au plus tard en janvier 2027 sur notre commune.

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau[1], vous devez vous préparer à vous connecter à la fibre[2] pour éviter une coupure de vos services à cette date.

Qui est concerné ?

Si vous êtes toujours connectés à ce réseau télécom cuivre, vous êtes concernés :

- que vous soyez un particulier, une administration publique, une association, un professionnel ou une entreprise ;
- que vous ayez seulement un service de téléphonie fixe ou que vous utilisiez d'autres services : Internet, TV, Vidéo à la Demande (VOD), streaming, services spéciaux, etc.

Si tous vos services vous sont déjà fournis via la fibre optique par votre (vos) opérateur(s), vous n'êtes pas concernés par les conséquences de cette fermeture[3].

Comment vont se dérouler les opérations ?

Au plus tard en janvier 2027, tous les accès Internet et/ou les services de téléphonie fixe encore actifs sur ce réseau cuivre seront définitivement coupés.

Que devez-vous faire pour continuer à bénéficier de vos services ?

Il vous appartient d'anticiper et de préparer cette transition afin de continuer de bénéficier de vos services (téléphonie fixe et/ou Internet et/ou TV et/ou autres usages spécifiques) en janvier 2027. Vous devez, si cela n'est pas déjà fait, vous rapprocher de votre opérateur actuel ou de l'opérateur de votre choix pour faire le point sur vos besoins et souscrire une offre sur le réseau fibre[4].
Si vous n'avez aujourd'hui qu'un service de téléphonie fixe et que vous souhaitez conserver uniquement ce service et ne pas avoir accès à Internet, cela est tout à fait possible sur le réseau fibre.

Votre opérateur vous a peut-être déjà contacté à ce sujet, ou pourrait le faire prochainement. Veillez à prendre attention à ces communications. Assurez-vous

également d'être bien en contact avec votre opérateur : des opportunistes pourraient profiter de cette opération pour au mieux vous proposer des prestations inutiles ou superflues, au pire tenter de vous escroquer.

Quels sont les avantages de la fibre ?

- Elle offre des ***débits plus élevés*** que ceux disponibles sur le réseau cuivre.
- Le ***signal est de meilleure qualité*** pour une connexion internet optimale.
- La fibre permet aussi de connecter de ***nombreux appareils simultanément avec pour chacun une connexion fluide et sans coupure.***
- La construction récente du réseau fibre lui garantit une plus grande évolutivité face à l'augmentation des débits et donc une ***plus grande pérennité.***
- Et enfin, la fibre offre de ***meilleures performances énergétiques*** :
un passage à la fibre divise par 4 la consommation énergétique de l'accès fixe.

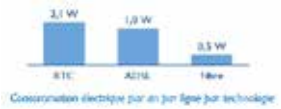

Pour approfondir ce sujet :
www.fftelecoms.org/categories/fin-du-cuivre/

[1] *Si vous ne savez pas répondre à cette question, contactez votre opérateur de téléphone fixe et/ou internet*
[2] *Pour les locaux qui ne pourront être rendus éligibles à la fibre optique, des solutions alternatives performantes seront proposées par les opérateurs.*
[3] *En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le ou les opérateurs de vos services de télécommunications fixes*
[4] *Ou autre solution alternative.*

France Services

LES « FRANCE SERVICES » EN CREUSE

Immatriculation de véhicules, RSA, impôt, permis de conduire, accès aux services en ligne. Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Quel que soit l'endroit où vous vivez, en ville ou à la campagne, France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA et la Poste.

Voici une liste non exhaustive des maisons « France services » les plus proches

Bus France services Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine
12 Rue Saint-Jacques - 23700 Auzances
Téléphone : 07 48 88 34 96
Courriel : *info.services@cavlagir.fr*

France services d'Aubusson
Esplanade Charles de Gaulle MEEFA - 23200 Aubusson
Téléphone : 05 55 51 31 23
Courriel : *aubusson@france-services.gouv.fr*

France services de Chambon-sur-Voueize
Place Aubergier - 23170 Chambon-sur-Voueize
Téléphone : 05 55 82 18 93
Courriel : *chambon-sur-voueize@france-services.gouv.fr*

France services de Crocq
2 Place du Monument - 23260 Crocq
Téléphone : 05 67 92 74
Courriel : *franceservicescrocq@gmail.com*

France services de Mérinchal
7 Rue de la Source du Cher - 23420 Mérinchal
Téléphone : 05 55 67 30 19
Courriel : *merinchal@france-services.gouv.fr*

France services d'Auzances
12 rue Saint-Jacques - 23700 Auzances
Téléphone : 05 55 82 80 47
Courriel : *info.services@cavlagir.fr*

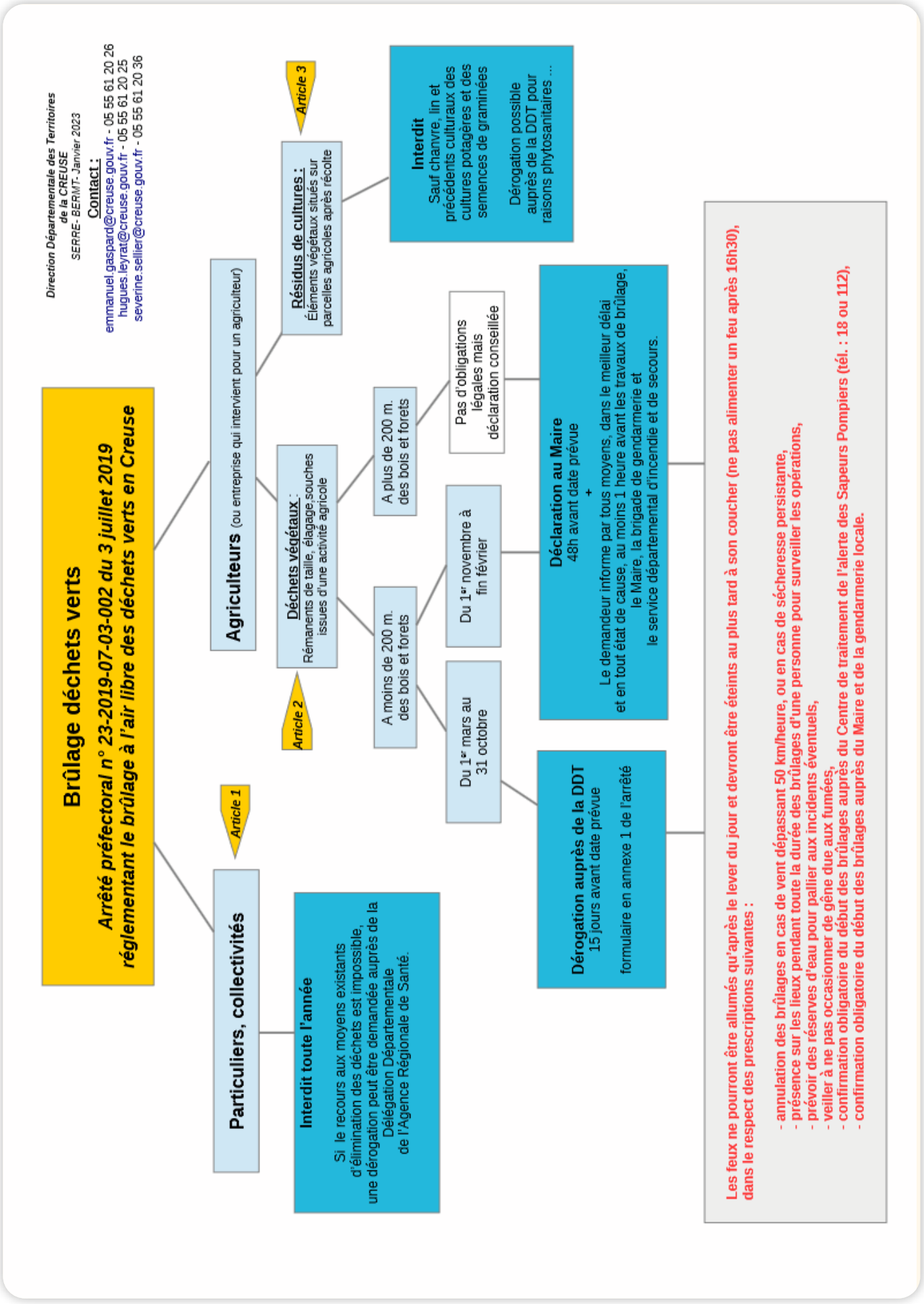
Brûlage déchets verts
Arrêté préfectoral n° 23-2019-07-03-002 du 3 juillet 2019
réglementant le brûlage à l'air libre des déchets verts en Creuse
Direction Départementale des Territoires de la CREUSE
SERRE- BERMT- Janvier 2023
Contact :
emmanuel.gaspard@creuse.gouv.fr - 05 55 61 20 26
hugues.leyrat@creuse.gouv.fr - 05 55 61 20 25
severine.sellier@creuse.gouv.fr - 05 55 61 20 36
Particuliers, collectivités
Article 1
Interdit toute l'année
Si le recours aux moyens existants d'élimination des déchets est impossible, une dérogation peut être demandée auprès de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
Agriculteurs (ou entreprise qui intervient pour un agriculteur)
Article 2
Déchets végétaux :
Rémanents de taille, élagage,souches issues d'une activité agricole
A moins de 200 m. des bois et forets
Du 1er mars au 31 octobre
Dérogation auprès de la DDT
15 jours avant date prévue
formulaire en annexe 1 de l'arrêté
Du 1er novembre à fin février
Déclaration au Maire
48h avant date prévue
+
Le demandeur informe par tous moyens, dans le meilleur délai et en tout état de cause, au moins 1 heure avant les travaux de brûlage, le Maire, la brigade de gendarmerie et le service départemental d'incendie et de secours.
A plus de 200 m. des bois et forets
Pas d'obligations légales mais déclaration conseillée
Article 3
Résidus de cultures :
Éléments végétaux situés sur parcelles agricoles après récolte
Interdit
Sauf chanvre, lin et précédents culturaux des cultures potagères et des semences de graminées
Dérogation possible auprès de la DDT pour raisons phytosanitaires ...
Les feux ne pourront être allumés qu'après le lever du jour et devront être éteints au plus tard à son coucher (ne pas alimenter un feu après 16h30), dans le respect des prescriptions suivantes :
- annulation des brûlages en cas de vent dépassant 50 km/heure, ou en cas de sécheresse persistante,
- présence sur les lieux pendant toute la durée des brûlages d'une personne pour surveiller les opérations,
- prévoir des réserves d'eau pour pallier aux incidents éventuels,
- veiller à ne pas occasionner de gêne due aux fumées,
- confirmation obligatoire du début des brûlages auprès du Centre de traitement de l'alerte des Sapeurs Pompiers (tél. : 18 ou 112),
- confirmation obligatoire du début des brûlages auprès du Maire et de la gendarmerie locale.

RADON

Comment réduire les risques d'exposition ?

LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL HABITAT PEUT AUSSI VOUS ACCOMPAGNER DANS LA RÉALISATION DE TRAVAUX VISANT À DIMINUER LA CONCENTRATION DE RADON DANS VOTRE LOGEMENT APRÈS UNE MESURE GRATUITE (SOUS RÉSERVE D'ÉLIGIBILITÉ).

Le Conseil départemental s'engage financièrement :
• au travers d'un fonds départemental d'avance permettant d'assurer auprès des artisans le préfinancement des travaux subventionnés
• au travers d'un partenariat avec PROCIVIS, organisme bancaire à vocation sociale, accompagne les ménages aux revenus modestes pour réaliser des travaux dans leurs logements

CREUSE HABITAT

CREUSE HABITAT
12 av. Pierre Leroux - 23000 GUÉRET
Tél. 05 87 80 90 30 habitat@creuse.fr

Partenaires

Communauté de communes du Pays Sostranien
LA SOUTERRAINE > 05 55 63 91 11

Communauté de communes du Pays Dunois
DUN-LE-PALESTEL > 05 55 89 12 03

Communauté de communes de Bénévent Grand-Bourg
LE GRAND-BOURG > 05 55 80 38 20

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
GUÉRET > 05 55 41 04 48

Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche
GENOUILLAC > 05 55 80 88 01

Communauté de communes Creuse Confluence
BOUSSAC-BOURG > 05 55 65 83 94

Communauté de communes Marche et Combrailles en Aquitaine
AUZANCES > 05 55 67 04 99

Communauté de communes Creuse Grand Sud
AUBUSSON > 05 55 67 79 98

Communauté de communes Creuse Sud-Ouest
MASBARAUD-MÉRIGNAT > 05 55 54 04 95

Agence nationale de l'habitat Anah

Programme d'Intérêt Général du Conseil départemental de la Creuse

la CREUSE le Département

AIDE(S) à l'HABITAT

CREUSE HABITAT vous aide à adapter et à rénover votre logement

SERVICE COMMUNICATION CD23 - IPNS

CREUSE HABITAT

De quoi s'agit-il ?

Le Conseil départemental de la Creuse, coordinateur du projet, l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), en partenariat avec les Communautés de communes signataires de la convention, ont mis en place **2 Programmes d'Intérêt Général.**

Qui est concerné ?

Vous êtes :
- **Propriétaire occupant ou bailleur** (éligible aux aides de l'Anah)
- **Locataire du parc privé** (personnes âgées ou en situation de handicap)

Vous voulez :
- **Adapter votre logement** à vos besoins actuels et/ou futurs (personnes âgées ou en situation de handicap)
- **Améliorer vos conditions de vie** dans votre logement
- **Améliorer la performance énergétique** dans votre logement

CREUSE HABITAT en charge de la mise en œuvre du programme, vous propose un accompagnement administratif, technique et social **GRATUIT** pour mener à bien votre projet.

+ D'INFORMATIONS AU 05 87 80 90 30

Adaptation du logement aux besoins des personnes âgées ou en situation de handicap

Adaptation sanitaires, accessibilité du logement depuis l'extérieur, installations électriques adaptées aux équipements domotiques, élargissement d'ouvertures, installation de monte-escalier, …

Pour quels projets ?

Amélioration énergétique

Isolation thermique, remplacement chauffage, remplacement fenêtres, …

Travaux de rénovation pour un logement indigne et/ou très dégradé

Plomberie, sanitaires, électricité, toiture, charpente, …

Sous quelles conditions ?

- Les aides sont soumises à conditions de ressources
- Les travaux ne doivent pas commencer avant l'accord écrit de la délégation locale de l'Anah
- Les travaux sont réalisés par des entreprises
- Le logement a plus de 15 ans

Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt.
Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre.
Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu.
Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : « Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ! »
Et le colibri lui répondit : « Je le sais, mais je fais ma part. »

Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde.

***Bulletin édité par** la commune de Charron*
***Directeur de publication :** Émilie BOUCHET*
***Conception & impression :** Agence iCombrailles*
***Tirage :** 200 exemplaires*
Dépôt légal à parution